

CPR-220128

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 28 janvier 2022

9 h

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Francis Bourgoïn
Yves Bourgeois
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-220128

Jean-François Thibault, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal CPR-211210

R : 02-CPR-220128

Francis Bourgoïn, appuyé par Pascale Rioux, propose :

« Que le procès-verbal CPR-211210 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4.2 Adoption du procès-verbal CPR-220114 (extraordinaire)

Correction

- Retirer de la liste des présences le nom de Jean-François Thibault

R : 03-CPR-220128

Pandurang Ashrit, appuyé par Monique Levesque, propose :

« Que le procès-verbal CPR-220114 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-211210

5.1 Abolition d'un cours de sigle GERO (doc. 3/21-22)

Aucun nouveau document.

5.2 Modifications au cours NUAL6120 (doc. 4/21-22)

Aucun nouveau document.

5.3 Modifications à la Maîtrise ès sciences (informatique)

Le président explique les modifications proposées à la Maîtrise ès sciences (informatique). De plus, il présente un règlement particulier portant sur des cours mutuellement exclusifs.

Le Comité note que les étudiantes et les étudiants dans le programme pourront suivre des cours de niveau 4000. Le Comité suggère au département de dresser un tableau des cours mutuellement exclusifs en tant qu'outil de travail. Par ailleurs, une discussion s'ensuit sur la question des cours à savoir pourquoi ils ne sont pas des cours doubles siglés.

5.3 **Modifications à la Maîtrise ès sciences (informatique)** (suite)

Quelques points sont soulevés lors de la discussion :

- On note que les étudiantes et étudiants ayant complété leur baccalauréat en informatique à l'Université de Moncton n'auront pas accès au même nombre de cours que les gens de l'extérieur.
- Les cours de niveau 4000 pour les étudiantes et étudiants en maîtrise doivent nécessairement avoir le même contenu de cours. Toutefois, pour celles et ceux en maîtrise, le cours devrait être enrichi de travaux ou recherche.
- La stratégie proposée par le département ressemble à celle d'autres programmes de l'Université. Cela dit, ce point pourrait faire l'objet d'une réflexion plus large.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 04-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes annule la recommandation R : 02-CPR-191206. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création d'un règlement particulier pour le programme de Maîtrise ès sciences (informatique) qui prévoit que l'étudiante ou l'étudiant ayant réussi les cours INFO4004, INFO4009, INFO4017, INFO4019, INFO4023, INFO4044 ou INFO4304 ne puisse pas s'inscrire aux cours correspondants soit respectivement INFO6504, INFO6509, INFO6517, INFO6519, INFO6523, INFO6544 ou INFO6545 et doit plutôt choisir d'autres cours de la liste de cours à option. »

Vote sur R05

Pour : 9

Contre : 1

ADOPTÉE

R : 06-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Maîtrise ès sciences (informatique). »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

5.3 **Modifications à la Maîtrise ès sciences (informatique)** (suite)**R : 07-CPR-220128**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants :
INFO6523 Réseaux sans fil et mobiles, INFO6544 Apprentissage profond,
INFO6545 Vision robotique et INFO6900 Thèmes avancés en informatique. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

R : 08-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la
banque de cours de la discipline INFO. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-211105**6.1 (18) Amélioration des processus associés à la création et aux modifications des programmes d'études**

Aucun nouveau document.

6.2 (19) Répertoire des cours (doc. 7/21-22)

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-210416**7.1 (21) Modifications à deux cours existants en éducation : EDUC6234 et EDUC6252 (doc. 26/20-21)**

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-201203**8.1 (16) Liste des cours surannées (doc. 9 et 9A/20-21)**

Aucun nouveau document.

8.2 (21) Stages

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200817 (EXTRAORDINAIRE)

9.1 (3) Suivi du rapport de planification académique incluant les activités du sous-comité (doc. 1/20-21)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108

10.1 (15) Projet de règlement sur le dossier des études (doc. 5/19-20)

Aucun nouveau document.

10.2 (16) Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission (doc. 6 et 6A/19-20)

Aucun nouveau document.

10.3 (17) Projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7/19-20)

Aucun nouveau document.

10.4 (18) Banque de cours des OFG – Cours de deux crédits

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191008

11.1 (14) Projet de règlement pour le régime à mi-temps (doc. 1 et 1A/19-20)

Aucun nouveau document.

11.2 (17) Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines (doc. 4/19-20)

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190613

12.1 (23) Élagage de cours – cours surannées en foresterie (doc. 51/18-19)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190314

13.1 (20) Politique sur la création, la modification et l'abolition d'un cours (doc. 33 et 33A/18-19)

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206

14.1 (14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6 et 6A/18-19)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622

15.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)

Aucun nouveau document.

15.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33 et 33A/17-18)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

16.1 (4) Modification au cours GMEC1014

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

17.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)

Aucun nouveau document.

18. MODIFICATION DE LA CONDITION D'ADMISSION DE LA MINEURE EN PSYCHOLOGIE (doc. 10/21-22)

La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires souhaite apporter une modification à la condition d'admission pour la Mineure en psychologie. Il s'agit de passer de la condition C à la condition B. La FSSSC et l'École de psychologie sont d'avis que plusieurs étudiantes et étudiants des programmes de criminologie et sociologie ne peuvent s'inscrire à la Mineure en psychologie en raison de diverses exigences. Une

18. MODIFICATION DE LA CONDITION D'ADMISSION DE LA MINEURE EN PSYCHOLOGIE (doc. 10/21-22) (suite)

étude révèle que la condition B prépare suffisamment les étudiantes et les étudiants à la réussite des cours de la Mineure en psychologie.

Le Comité des programmes note que les mineures sont assujetties à des conditions d'admission depuis quelques années.

R : 09-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique que la condition d'admission pour la Mineure en psychologie passe de C à B. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

19. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN SCIENCE INFIRMIÈRE ET DE MAÎTRISE EN SCIENCE INFIRMIÈRE - INFIRMIÈRE OU INFIRMIER PRATICIEN (doc. 11/21-22)

Le président présente les grandes lignes du projet de modification aux programmes de Maîtrise en science infirmière et de Maîtrise en science infirmière (infirmière ou infirmier praticien). Le président indique qu'il s'agit d'un projet de longue haleine. Les changements proposés font suite à une évaluation des programmes.

Le Comité des programmes examine les modifications proposées. Globalement, il est d'avis que les projets sont bien présentés et suggèrent des modifications appropriées.

Quelques points sont discutés plus longuement et nécessiteront une attention :

- Le Comité des programmes est à l'aise avec les modifications suivantes : (1) diminution du nombre de crédits total au programme, passant de 45 crédits à 36 crédits (2) diminution des crédits de thèse (3) ajout de cours (4) remplacement de SINF6133 par SANT6183.
- Le Comité note que les CPR-5 proposent des modifications de titre et de description de cours. Selon la *Politique portant sur les sigles de cours* (<https://www.umoncton.ca/cpr/node/15>), les changements sont tels que les cours devraient recevoir un nouveau sigle. Le Comité souhaite que l'on procède par création/abolition pour les cours SINF6113, SINF6123, SINF6153, SINF6133. Quatre CPR-4 et CPR-6 devront être présentés.
- Le Comité des programmes note que plusieurs cours ont dans leur nouveau titre le mot « santé ». C'est le cas pour *Leadership en santé*, *Culture autochtone et santé*, *Enseignement en santé* et *Santé et vieillissement*. Le Comité se demande si le sigle SANT n'est pas plus approprié que SINF. Outre *Leadership en santé*, les autres cours sont offerts à des destinataires inscrits au 2^e ou 3^e cycle. Dans ce contexte, le sigle SANT semble plus approprié.

19. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN SCIENCE INFIRMIÈRE ET DE MAÎTRISE EN SCIENCE INFIRMIÈRE - INFIRMIÈRE OU INFIRMIER PRATICIEN (doc. 11/21-22) (suite)

- Le cours SINF6193 *Culture autochtone et santé* présente des objectifs et une description qui dépasse largement la science infirmière. Le titre du cours est également discuté. Plusieurs membres sont d'avis que le mot « culture » est inapproprié dans ce contexte. On suggère de réécrire ces éléments en utilisant l'expression « Premières Nations », en parlant des « approches des Premières Nations pour la santé », en utilisant des expressions liées à la « réflexion ». Le Comité des programmes suggère qu'une discussion ait lieu avec des personnes qui travaillent de près avec les Premières Nations.

Enfin, le Comité note que les modifications proposées sont majeures. Le dossier sera présenté éventuellement au Sénat académique.

Révision d'une politique

Le Comité des programmes note que la politique concernant les sigles de cours et celle portant sur la création et l'abolition des cours pourraient faire l'objet d'une révision. On note que ces politiques sont déposées sur le microsite du Comité des programmes.

Suivi : FSSSC

20. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES APPLIQUÉES (doc. 12/21-22)

Le Comité des programmes passe en revue les modifications proposées au programme de Maîtrise en sciences appliquées. Ces modifications font suite à une évaluation du programme en 2016.

Le Comité note que deux nouveaux cours sont proposés et deux cours sont abolis. On note que le programme compte 45 crédits. Par ailleurs, le Comité examine le CPR-9 qui prévoit le retrait complet d'un règlement particulier.

Des modifications sont également apportées aux conditions particulières d'admission, notamment sur le nombre de lettres de recommandation requis et l'assurance d'une supervision pour la recherche.

Le Comité examine les justificatifs pour l'élimination du règlement particulier. Quelques explications se limitent à dire que « la faculté n'a jamais fait ceci ». Le Comité aurait souhaité une explication plus exhaustive. Le Comité des programmes souhaite que la faculté considère davantage la mise en place d'un comité consultatif de thèse pour chaque étudiante et étudiant et la présentation publique des travaux dans le cadre du cours GGEN6040.

20. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES APPLIQUÉES (doc. 12/21-22) (suite)

R : 10-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de la Maîtrise ès sciences appliquées. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

R : 11-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours GGEN6020 Méthodes numériques en ing. et GGEN6025 Méthodes d'optimisation en ing. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours GGEN6010 Méthodes avancées d'ing. I et GGEN6090 Méthodes avancées d'ing. II. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline GGEN. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CPR-220128

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements particuliers et aux conditions particulières d'admission. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

SUIVI – Envoi des commentaires du CPR pour considération à la Faculté d'ingénierie.

21. RETRAIT DES PRÉALABLES AUX COURS GLST2300 – LOISIR INCLUSIF ET GLST3100 – CADRE JURIDIQUE EN LOISIR (doc. 13/21-22)

Le Comité des programmes examine le dossier et soulève quelques points :

- On note que les préalables des cours GLST2300 et GLST3100 sont éliminés. On explique que les cours seront offerts à la population générale. Est-ce que ces cours peuvent être considérés comme étant des OFG?
- Les raisons pour retirer les préalables ne sont pas explicites. Le Comité des programmes aimerait connaître le contexte qui a mené à ces recommandations.
- Les objectifs du cours GLST3100 sont larges et discutent de la pratique du droit, alors que la description est plutôt restrictive en termes de discipline. Un meilleur arrimage est suggéré.

Suivi : FSSSC

22. ABOLITION DU COURS GLST1703 – NATATION I (doc. 14/21-22)

Le Comité des programmes passe en revue la demande d'abolition du cours GLST1703. Le Comité aimerait connaître les raisons pour lesquelles ce cours est retiré du profil du programme.

Par ailleurs, est-ce que le cours double siglé GLST/MEPS1703 est également aboli? Si oui, un formulaire CPR-5 s'avère nécessaire.

Suivi : FSSSC

23. CRÉATION DU COURS CRIM4300 ET MODIFICATION AU PROFIL DE LA MINEURE EN CRIMINOLOGIE (doc. 15/21-22)

Le Comité des programmes passe en revue le dossier. Le Comité est à l'aise avec la création du cours CRIM4300, toutefois une préoccupation est soulevée quant au titre du cours.

Le titre du cours « Mineur(e) victime et à risque » fait l'objet d'une discussion. Est-ce possible d'avoir un titre qui ne fait pas l'utilisation d'une parenthèse? Est-ce que « Victimes mineures et à risque » est acceptable? Est-ce qu'il y a une autre option?

Suivi : FASS

24. UTILISATION DE LA PLATEFORME DILITRUST POUR LES RÉUNIONS DU COMITÉ DES PROGRAMMES (doc. 16/21-22)

Le Comité des programmes examine l'idée de travailler à partir de la plateforme Dilitrust. Les documents seraient dorénavant déposés sur la plateforme.

24. UTILISATION DE LA PLATEFORME DILITRUST POUR LES RÉUNIONS DU COMITÉ DES PROGRAMMES (doc. 16/21-22) (suite)

En raison des liens d'affaires avec le service Dilitrust, l'Université bénéficie d'un tarif préférentiel pour l'addition d'une nouvelle salle de 20 sièges. Le coût de la salle s'élève à 1615 \$ plus taxes par année. Avec la salle, certaines fonctions sont disponibles : la granularité, la signature électronique, la gestion des équipes, le suivi des accès, le sondage, le vote et des indicateurs clés.

Le Comité des programmes voit le changement d'un bon œil. On demande si une table des matières est disponible.

Le Comité accepte par consensus cette nouvelle méthode de fonctionnement.

25. AFFAIRES NOUVELLES


Aucune.

26. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 1^{er} avril à 9 h.

27. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 9.



Lynne Castonguay, secrétaire générale